



Assez d'acharnement, liberté pour Julian Assange !

Le SNJ-CGT appelle la justice britannique à annuler en appel le décret signé par la ministre de l'Intérieur Priti Patel, qui autorise l'extradition de Julian Assange vers les Etats-Unis, où il risque 175 ans de prison.

De son côté, la diplomatie française doit intervenir pour faire respecter les droits élémentaires de Julian Assange et empêcher une grave atteinte au droit à l'information.

Poursuivi par la justice américaine pour espionnage, le fondateur australien de WikiLeaks a révélé au grand jour des documents secrets qui ont donné matière à des enquêtes publiées dans les médias du monde entier. Parmi les scandales d'Etat qu'il a permis de dénoncer, figure au premier plan la façon dont les Etats-Unis ont conduit leur guerre en Irak.

Julian Assange, incarcéré depuis trois ans dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, près de Londres, est victime de « persécution » et présente « tous les symptômes de torture psychologique », estimait en 2019 le rapporteur de l'ONU sur la torture, Niels Melzer.

« Ne vous y trompez pas, il s'agit depuis le début d'une affaire politique, estime Wikileaks dans un communiqué publié le 17 juin. Julian a publié des preuves que le pays qui cherche à l'extrader a commis des crimes de guerre et les a dissimulés, qu'il a torturé et livré des prisonniers en dehors du cadre légal, qu'il a corrompu des responsables étrangers et vicié des enquêtes judiciaires sur des méfaits états-uniens. Leur vengeance consiste à essayer de le faire disparaître dans les recoins les plus sombres de leur système carcéral pour le restant de ses jours, afin de dissuader les autres de demander des comptes aux gouvernements. »

Assez d'acharnement, Julian Assange doit recouvrer la liberté ! Ce n'est pas qu'une question de dignité humaine, mais de démocratie et de liberté de la presse.

Montreuil, le 20 juin 2022.